

Séance du : 07 avril 2022

n° 08/2022

L'an deux mille vingt et deux, le sept avril à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la réunion peut se tenir par visioconférence, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque titulaire peut disposer de deux pouvoirs, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

M. Jean-Marie PETIT est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

BIGNON Christine, DOAN Marjolaine, LATCHE Catherine, MIR Virginie, SIORAT Florence, MARECHAL Martine, MARTY Hélène, VILESPY Estelle

BODIN Pierre, BOMBAIL Jean-Pierre, CASSAN Jean-Clément, HEBRARD Gilbert, PORTET Christian, RUFFAT Daniel, FABRE Christian, FERRET Michel, GELI Bertrand, GOUXETTE Jean-Luc, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGENTE Christian, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, SCHMIDT Alain, DANJOU Jacques, JULLIN Olivier, BONDOUY Guy, DEMANGEOT François, GUIRAUD Dominique, MERCIER Alain, VELAND Raymond

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

VERCRUYSSSE Sandrine, ARDON Judith, EXPERT Reine

ARPAILLANGE Michel, LABATUT David, RAMONDA Hervé

En exercice : 63

Présents : 37

Avaient donné pouvoir :

Vauthier Marie-Hélène, à Jean-Marie PETIT ; GLEYSSES Lison à ARPAILLANGE Michel ; MONOD Pierre à BEAUDONNET Maryline

Nombre de voix : 40

Excusés :

ADROIT Sophie, BEAUDONNET Maryline, GLEYSSES Lison, VAUTHIER Marie-Hélène

BARJOU Bernard, BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BATIGNE Robert, CAZENAVE Serge, ESTREM Jean-Marc, MAZAS Christian, MONOD Pierre, PRADEL Christophe, SERRANO Serge

Objet : Approbation du Compte administratif 2021 du PETR du Pays Lauragais
Approbation du Compte de gestion 2021 du PETR du Pays Lauragais

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président cède la parole à M. François DEMANGEOT, rapporteur du budget, et quitte la salle.

M. Demangeot expose les éléments suivants :

- Le Budget Primitif 2021 a été voté le 18 mars 2021 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 879 813€ en section de fonctionnement et à 1 120 255 € en section d'investissement.
- Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2021 de 217 059 €.

Investissement :

Dépenses	
Prévu :	1 120 254,91
Réalisé :	436 278,75
Reste à réaliser :	408 380,00
Recettes	
Prévu :	1 120 254,91
Réalisé :	515 120,08
Reste à réaliser :	481 426,27

Fonctionnement :

Dépenses	
Prévu :	879 812,63
Réalisé :	625 355,87
Recettes	
Prévu :	879 812,63
Réalisé :	763 573,22

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	78 841,33
Fonctionnement :	138 217,35
Résultat global :	217 058,68

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2021 est conforme au compte administratif 2021 du PETR,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Approuve le Compte Administratif 2021 annexé à la présente délibération,**
- **Approuve le Compte de Gestion 2021 réalisé par le comptable public.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 7 avril 2022

Le Président

Gilbert HEBRARD